

Haute école pédagogique
du canton de Vaud

Filière Enseignement Secondaire II

hep / Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité

Plan d'étude
année académique
2023 - 2024

Plan d'études

Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité Master of Advanced Studies en enseignement pour le degré Secondaire II

1 Description générale

1.1 Nom de Haute école

Haute école pédagogique du canton de Vaud (ci-après: HEP)

1.2 Filière responsable du plan d'études

Filière Enseignement Secondaire II

1.3 Titres conférés

— *Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité*

Le diplôme est reconnu en Suisse (décision de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, CDIP),

— *Diplôme d'enseignement pour le Secondaire II*

Ce diplôme est délivré lorsque la ou les disciplines d'enseignement ne relèvent pas du Règlement de la CDIP sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM), et

— *Master of Advanced Studies en enseignement pour le degré Secondaire II*

1.4 Domaine d'études

Formation des enseignant·e·s

1.5 Profil

Formation académique de niveau post-master, orientée sur la pratique professionnelle de l'enseignement au degré Secondaire II.

1.6 Public cible

Personnes au bénéfice d'un Master ou d'un diplôme équivalent dans la ou les branches d'études constituant la base scientifique de l'enseignement des disciplines correspondantes, désireuses d'enseigner à des adolescent·e·s de 15 à 20 ans dans l'enseignement public post-obligatoire. Le Master doit avoir été obtenu en Haute école ou être délivré conjointement par la HEP et une autre Haute école suisse ; dans les disciplines où la qualification peut s'acquérir à l'Université, le titre exigé est le Master universitaire. Le Règlement de reconnaissance des maturités (RRM) définit les disciplines d'enseignement.

1.7 Exigences complémentaires

Pour les personnes qui choisissent une langue étrangère comme discipline d'enseignement :

- avoir accompli, avant le début de la formation, un ou deux séjours linguistiques d'une durée totale de six mois dans un pays ou une région de langue correspondante ou attester d'une expérience équivalente,
- présenter, au plus tard avant le début du deuxième semestre d'études, un certificat de réussite d'un examen de maîtrise de la langue reconnu internationalement, correspondant au niveau C2 défini par le cadre européen commun de référence pour les langues, ou un titre jugé équivalent.

1.8 Date d'ouverture du programme d'études

Août 2001

1.9 Localisation des études

Cours et séminaires: sur le site de la Haute école pédagogique du canton de Vaud, à Lausanne.

Les enseignements de certaines didactiques peuvent être dispensés sur le site d'autres hautes écoles de formation des enseignant·e·s en Suisse romande.

Formation pratique: en règle générale, dans les établissements d'enseignement post-obligatoire partenaires de formation du canton de Vaud.

1.10 Organisation des études

A plein temps, cependant un aménagement du temps de formation permet de conserver un emploi durant les études.

1.11 Début des études

La formation pratique débute en même temps que la reprise d'août au secondaire post-obligatoire dans le canton de Vaud.

Les cours à la HEP Vaud débutent à la semaine 38.

1.12 Durée des études

Formation organisée sur 1 an (2 semestres) avec un aménagement possible jusqu'à 4 semestres. Dans le cas où l'étudiant·e est inscrit·e à un cursus de Master délivré ou organisé conjointement par la HEP et une autre Haute école suisse, la formation se déroule sur deux ans et la durée des études est au maximum de 6 semestres.

1.13 Crédits ECTS

60 crédits ECTS

1.14 Supplément au diplôme

Délivré avec le Diplôme.

1.15 Fréquence de l'offre

Tous les ans

1.16 Frais d'inscription et taxes

- Finance d'inscription à l'admission: CHF 100.-
 - Droits semestriels d'inscription aux cours et taxe semestrielle: CHF 400.-
-

1.17 Base juridique

Loi sur la Haute école pédagogique du 12 décembre 2007 (LHEP), état au 1^{er} août 2018 (en vigueur).

Règlement d'application de la loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (RLHEP) du 3 juin 2009, état au 1^{er} janvier 2020 (en vigueur).

Règlement des études menant au diplôme d'enseignement pour le degré Secondaire II (RMS2) du 28 juin 2010, état au 17 décembre 2019 (en vigueur).

2 Référentiels de compétences

2.1 Champ professionnel

Le champ professionnel est celui de l'enseignement des disciplines figurant dans le Règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM) dans les écoles de maturité, dans les écoles de culture générale et de commerce, ainsi que dans les classes de maturité professionnelle des écoles de la formation professionnelle. Dans le canton de Vaud, ce champ est élargi à l'ensemble du degré Secondaire II - y compris l'enseignement des branches générales dans toutes les classes de la formation professionnelle - sous réserve de l'obtention simultanée ou consécutive du Certificat complémentaire de pédagogie professionnelle.

2.2 Cadre de qualifications national

Les objectifs de formation du MAS secondaire II sont conformes aux exigences du Cadre de qualifications national (nqf.ch-HS) adopté par les hautes écoles suisses.

Au terme de leur formation, les qualifications sont décernées aux étudiant-e-s qui :

Connaissances et compréhension :

... ont acquis des connaissances et une compréhension de niveau tertiaire dans un domaine hautement spécialisé ou pluridisciplinaire et disposent en particulier de méthodes d'acquisition de connaissances basées sur la recherche. Elles ou ils ont acquis leur savoir et leur compréhension dans le cadre d'une formation certifiée par un diplôme d'une haute école et de leur propre expérience professionnelle.

Application des connaissances et de la compréhension :

... sont en mesure d'innover pour la résolution de problèmes à un haut niveau de complexité.
... sont en mesure de comprendre les contextes de leur action professionnelle et sociale, tiennent compte des cultures prévalant dans leurs champs d'intervention et qui ont développé une identité professionnelle leur permettant d'assumer leurs tâches avec engagement et conscience de leurs responsabilités.

Capacité de former des jugements :

... sont capables d'analyser et d'évaluer des situations complexes, hautement spécialisées et pluridisciplinaires dans des contextes nouveaux et inconnus et de les fonder sur le plan théorique.

... sont en mesure de prendre des décisions ambitieuses, pérennes et éthiquement responsables ainsi que d'assumer une responsabilité de direction dans l'analyse, la systématisation et la résolution de problèmes complexes.

Savoir-faire en termes de communication :

... sont capables de communiquer, clairement et sans ambiguïté, des situations complexes, des évaluations et des solutions envisagées à différents groupes d'interlocutrices ou d'interlocuteurs. Elles ou ils sont capables de prendre en compte d'autres arguments, d'argumenter en faveur et de négocier les solutions possibles.

Capacités d'apprentissage en autonomie :

... maîtrisent leurs domaines de connaissances et la pratique professionnelle correspondante et savent aborder de manière autonome des connaissances pertinentes, les évaluer et les intégrer.

... savent affronter activement les processus de changement et les exigences du futur.

... sont capables de définir par elles-mêmes ou eux-mêmes leurs propres objectifs de formation, de développer de façon autonome leurs compétences scientifiques et pratiques et de transposer les savoirs acquis dans d'autres contextes.

2.3 Profil professionnel CDIP

Le but et les objectifs de la formation sont précisés dans le Règlement concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement pour les écoles de maturité du 28 mars 2019. La réglementation CDIP précise que « La formation permet d'acquérir les compétences professionnelles requises pour l'éducation et l'instruction des élèves dans les écoles de maturité ».

La formation permet en outre aux étudiantes et étudiants d'acquérir les compétences professionnelles requises

- pour tenir compte de la diversité, des conditions et des besoins individuels des élèves et évaluer leurs compétences et leurs acquis, ainsi que
- pour collaborer avec les différent·e·s actrices et acteurs du milieu scolaire, participer activement à des projets pédagogiques, évaluer leur propre travail et planifier leur propre développement professionnel.

Les diplômé·e·s sont capables d'enseigner en se conformant au plan d'études applicable, de manière à ce que les élèves acquièrent les aptitudes générales nécessaires pour entreprendre des études universitaires.

2.4 Référentiel de compétences professionnelles HEP

La HEP assure la formation de base en pédagogie, en didactique et en sciences de l'éducation des enseignant·e·s des degrés préscolaire et primaire, secondaire I, secondaire II, ainsi que des professions de l'enseignement spécialisé. Pour appréhender l'ensemble de ces champs, elle s'est dotée d'un référentiel de compétences professionnelles élaboré par son corps enseignant.

Différencié par niveaux de maîtrise attendus en fin de cursus d'études, ce document offre un cadre de référence harmonisé aussi bien à la formation de base qu'aux offres de formations postgrades ou continue.

Il concourt à la définition et à la structuration du plan d'études en visant les objectifs suivants :

- éclairer les finalités du profil professionnel CDIP,
- assurer la cohérence de la formation,
- baliser son évaluation.

Il contribue également à la mobilité des étudiant·e·s et des professionnel·le·s de l'enseignement.

Le référentiel est constitué de 11 compétences clés, chacune étant déclinée en composantes plus détaillées¹⁾ :

1	Agir en tant que professionnel critique et porteur de connaissances et de culture.
2	S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.
3	Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.
4	Concevoir et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage en fonction des élèves et du plan d'études.
5	Evaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des connaissances et des compétences des élèves.
6	Planifier, organiser et assurer un mode de fonctionnement de la classe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.
7	Adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap.
8	Intégrer les technologies de l'information et de la communication aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement et d'apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel.
9	Travailler à la réalisation des objectifs éducatifs de l'école avec tous les partenaires concernés.
10	Coopérer avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation de tâches favorisant le développement et l'évaluation des compétences visées.
11	Communiquer de manière claire et appropriée dans les divers contextes liés à la profession enseignante.

1) Référentiel complet sur : <http://www.hepl.ch/cms/accueil/formation/referentiel-de-competences.html>

3 Plan d'études : principes généraux

3.1 Principes de formation

La formation professionnelle des enseignant·e·s du degré Secondaire II prend en compte quatre principes fondamentaux :

- développer des compétences professionnelles et des connaissances scientifiques de haut niveau, construire une pratique réflexive,
- alimenter et intégrer la formation par la recherche,
- articuler étroitement théorie et pratique,
- organiser le cursus selon les exigences d'une formation d'adultes.

3.1.1 Développer des compétences professionnelles et des connaissances scientifiques de haut niveau, construire une pratique réflexive

L'inscription de la formation dans un référentiel de compétences commun permet à l'étudiant·e de passer progressivement d'un niveau de maîtrise relatif à des compétences de base vers la gestion de situations complexes dans l'exercice de sa profession.

Intégrant des modèles tels que l'apprentissage par l'action, l'apprentissage situé ou l'apprentissage en collaboration, la formation favorise l'acquisition et le développement de la capacité de réflexion de l'étudiant·e sur les gestes rattachés à l'exercice de la profession enseignante.

3.1.2 Alimenter et intégrer la formation par la recherche

Une formation en Haute école se caractérise par le souci de présenter aux étudiant·e·s les résultats de recherche dans le domaine étudié et de les former aux méthodes de la recherche. La HEP poursuit la mise en œuvre d'un concept de développement académique dont la spécificité réside notamment dans la double mission d'enseignement et de recherche et la très forte articulation souhaitée entre ces deux domaines. La réglementation suisse sur la reconnaissance des diplômes (CDIP) mentionne cette exigence dans chacun des règlements des filières d'études dédiées à l'enseignement.

Le Diplôme d'enseignement pour le degré Secondaire II s'attache à développer des connaissances par et sur les recherches actuelles dans le champ des pratiques professionnelles. Il sollicite les méthodes de recherche acquises dans le cursus académique de Master pour les confronter aux spécificités du champ de l'éducation et les mettre au service de l'exercice réfléchi de la profession.

Ainsi la recherche est à la fois un mode d'approche des champs et des pratiques, une aide méthodologique dans l'appropriation des savoirs et des compétences et une exigence pratique dans la construction d'une posture professionnelle critique et réfléchie sur son propre exercice du métier.

De manière générale, les Hautes écoles pédagogiques développent une recherche spécifique à leur domaine de compétences, en lien avec les champs professionnels.

3.1.3 Articuler étroitement théorie et pratique

La HEP vise une alternance sur le « modèle intégrateur par étapes, où la formation théorique [soutient] l'entrée progressive dans une pratique guidée puis davantage autonome, la théorie étant susceptible de se laisser infléchir et questionner par des problématisations issues des situations de pratique. »¹⁾

Une démarche intégrative permet à l'étudiant·e de structurer progressivement ses compétences en prenant appui sur les apports propres à chacun des pôles de formation : la pratique devient objet d'analyse, les repères théoriques permettent de relire les expériences vécues dans les classes, leur articulation devenant ainsi l'élément moteur d'une réflexion critique.

Plusieurs moyens concourent à valoriser cette articulation intégrative :

- le recours à un référentiel de compétences commun,

¹⁾ Mehran, F. (2007). *Alternance en formation*. Genève, de Boeck

- la place importante accordée à l'analyse de situations d'enseignement concrètes et globales (de l'analyse d'éléments spécifiques à celle de situations d'enseignement complexes),
- la théorisation progressive à partir de représentations et de situations complexes tirées de la réalité professionnelle, en lien avec des cadres de références scientifiques,
- la contextualisation des propos théoriques,
- la conduite d'activités en stage élaborées dans le cadre des modules HEP,
- la répartition, sur l'ensemble de la formation, de séminaires d'intégration continus, dans une visée d'accompagnement personnalisé de l'étudiant-e,
- l'élaboration d'un mémoire professionnel,
- une collaboration des praticiennes formatrices et praticiens formateurs (en abrégé : "PraFos") avec le corps enseignant de la HEP.

De plus et pour favoriser cette alternance à visée intégrative, le programme de formation propose une offre étendue de modules interdisciplinaires. Ceux-ci permettent aux étudiant-e-s mono-disciplinaires de concevoir, réaliser et analyser des situations d'enseignement ou d'apprentissage et des projets de formation autour de l'interdisciplinarité.

Cette offre vise à développer les compétences suivantes :

- penser et appréhender la complexité,
- identifier et intégrer les différents savoirs disciplinaires,
- favoriser la complémentarité des points de vue hétérogènes,
- acquérir des capacités transversales,
- apprendre à travailler par projets.

L'interdisciplinarité, identifiée au sein de ces modules comme concept intégrateur, principe organisateur et modalité pédagogique, permet ainsi d'obtenir des résultats originaux et d'envisager des solutions utiles et appropriées à la réalité du champ scolaire.

Conceptualisés comme instrument flexible qui prend en considération les défis actuels de la formation des futur-e-s enseignant-e-s, les modules interdisciplinaires offrent un large choix aux étudiant-e-s afin qu'elles ou ils puissent d'une manière variée compléter les contenus standards et obligatoires de leur formation.

3.1.4 Organiser le cursus selon les exigences d'une formation d'adultes

La HEP, par des instruments de pilotage et de suivi de parcours, assure un encadrement qualitatif qui permet le conseil individualisé, le suivi des compétences développées dans la formation et leur évaluation sur la base de niveaux de maîtrise explicitement formulés.

Le développement de l'autonomie de l'étudiant-e est le gage de sa future autonomie professionnelle. Dans cette perspective, la formation :

- donne à l'étudiant-e la responsabilité de gérer son plan de formation, tant par la gestion de son temps d'étude que par celle des modules à choix,
- explicite les principes de formation, les objectifs visés, les modalités d'évaluation,
- promeut des activités d'autoévaluation,
- responsabilise l'étudiant-e quant à sa présence aux cours, séminaires et activités ainsi qu'à sa participation active.

Le cursus de formation est conçu et organisé dans la perspective du LifeLong Learning (LLL). Dans les limites fixées par la loi et les réglementations, il prend en compte les acquis antérieurs et vise à intégrer les acquisitions de compétences dans le parcours de vie des étudiant-e-s.

La structure modulaire de la formation correspond aux standards d'une formation d'adultes. Elle offre la possibilité de se concentrer sur quatre thématiques de formation à chaque semestre et d'opérer des choix en fonction des compétences acquises.

Par sa compacité horaire, elle garantit, le cas échéant, la compatibilité avec les contraintes économiques d'une formation en emploi, d'une reconversion professionnelle ou plus simplement d'un travail d'appoint en l'absence de bourse d'études.

3.2 Champs scientifiques et thèmes de formation

3.2.1 Sciences de l'éducation

Deux thématiques obligatoires sont suivies de cinq approches à choix, en fonction des acquis antérieurs et des objectifs personnels de construction des compétences professionnelles. Les thématiques sont portées par le travail de recherche conduit par les unités d'enseignement et de recherche :

Unité d'enseignement et de recherche «enseignement, apprentissage et évaluation»

— Concevoir, mettre en œuvre, évaluer et analyser une situation d'enseignement/apprentissage (obligatoire)

Le cours et le séminaire visent à mettre en regard des pratiques pédagogiques avec les théories de l'enseignement et de l'apprentissage. Y sont abordés les objets, les finalités et objectifs et les processus d'apprentissage, les tâches ; les élèves et leur rapport au savoir, les interventions pour les guider, les interactions, le rôle de l'enseignant-e et l'évaluation.

— Pratiques d'enseignement et d'évaluation au service des apprentissages (à choix)

Le cours approfondit les liens entre processus d'apprentissage, régulation et évaluation. Il présente les démarches formatives, les principes et dispositifs de différenciation, pour aborder la construction de compétences disciplinaires et transversales. Le séminaire propose de choisir, de mettre en œuvre et d'analyser des dispositifs de régulation et d'évaluation des apprentissages.

Unité d'enseignement et de recherche «acteurs, gestions, identités, relations, systèmes»

— Relation pédagogique et climat de classe (obligatoire)

Le cours et le séminaire abordent la problématique de l'enseignant-e dans sa classe et analysent les interactions sociales dans le but de développer des compétences relationnelles et organisationnelles au service des apprentissages d'adolescent-e-s et de jeunes adultes.

Ils visent à travailler l'éthique de la relation, sa dimension affective, la question de l'altérité. Ils développent la capacité de poser un cadre de travail, de gérer la dynamique et l'animation de groupe et de maîtriser les principes de la communication.

— Altérités et intégrations (à choix)

Le cours sur l'interculture aborde la pensée occidentale entre la méfiance et la connaissance de l'Autre. Il pose les bases théoriques de la gestion de l'hétérogénéité et présente la citoyenneté interculturelle. Les séminaires permettent de travailler différentes approches (anthropologique, historique, genre, etc.) de l'altérité.

— Systèmes éducatifs (à choix)

Tout-e enseignant-e s'inscrit comme membre à part entière d'un système éducatif. Elle ou il doit être conscient-e des arrière-fonds historiques, ainsi que des enjeux sociaux et économiques qui conditionnent les choix éducatifs qui sont faits aux trois niveaux des individus, des organisations et des systèmes.

Le cours présente le système éducatif suisse, les établissements scolaires dans le canton de Vaud, les enseignant-e-s en Suisse romande et la problématique des savoirs en lien avec les programmes scolaires. Les séminaires permettent d'aborder cette problématique à travers différentes approches (sociologie des inégalités d'apprentissage, histoire de l'éducation, socio-anthropologie de l'éducation).

Unité d'enseignement et de recherche «développement de l'enfant à l'adulte»

— Le développement de l'adolescent-e: approches psychologiques et contextuelles (à choix)

Le cours principal aborde la phase de l'adolescence relativement au développement intellectuel, socio-affectif, de l'identité et de la crise identitaire qu'elle constitue. Les relations avec les différents groupes d'appartenance sont analysées au travers de leur fonction développementale.

Les séminaires à choix proposent d'aborder diverses problématiques et enjeux relatifs à l'adolescence (l'adolescent-e dans son contexte, santé et prévention, développement identitaire, inclusion scolaire, stress scolaire, culture numérique, déterminants psychosociaux de la santé).

Unité d'enseignement et de recherche «sciences humaines et sociales»

- Eduquer à la durabilité : enjeux pour la pratique enseignante (à choix)
Ce module porte sur les enjeux de l'éducation à la durabilité. Il aborde dans un premier temps les savoirs académiques de référence de base nécessaires et met ensuite en discussion des questions de posture enseignante telles que la question de la neutralité de l'enseignant-e. Il traite ensuite des compétences nécessaires à sa mise en oeuvre et se clôture par une dimension didactique concrète abordée dans une optique interdisciplinaire.

3.2.2 Didactiques disciplinaires et modules interdisciplinaires à choix

Les unités d'enseignement et de recherche didactiques assurent pour chaque didactique disciplinaire les bases nécessaires à une formation professionnelle dans l'enseignement de la discipline.

Elles proposent des moyens d'analyse et d'évaluation des plans d'études (finalités, compétences, contenus, progression) des champs de la discipline, des modèles, stratégies et pratiques d'enseignement spécifiques, des principaux moyens d'enseignement, des ressources. Elles abordent les particularités de la didactique de la discipline, les acquis scientifiques récents dans les approches de son enseignement, les mécanismes et difficultés spécifiques d'acquisition pour les élèves, des moyens d'analyse des activités. Elles présentent des balises pour la planification d'une année ou d'un cursus. Elles proposent des pistes d'intégration et de pratique interdisciplinaire. Elles suggèrent et offrent les moyens de tester l'intégration des TIC dans les activités d'enseignement et d'apprentissage de la discipline, le cas échéant avec l'appui de l'Unité d'enseignement et de recherche «Médias, usages numériques et didactique de l'informatique ». Elles encouragent les pratiques de coopération et de travail d'équipe pour faciliter l'insertion des diplômé-e-s dans les établissements.

Toutes les UER contribuent à une offre de modules interdisciplinaires destinés à développer des compétences en la matière, ainsi que dans la conduite de projets. Dans cette offre, ouverte sans restriction autre que les prérequis mentionnés dans le descriptif des modules, figurent les 300 heures de formation à la pédagogie professionnelle requises par le Secrétariat d'Etat à la formation, la recherche et l'innovation (SEFRI) pour l'enseignement dans les classes de maturité professionnelle.

3.2.3 Intégration

La HEP considère que les processus d'intégration des savoirs et des expériences de la pratique ne peuvent être menés séparément du processus de formation. Si l'intégration est de la responsabilité de l'étudiant-e, l'institution se doit d'offrir un espace d'explicitation et d'auto-évaluation qui en facilite le développement et l'inscrive comme la colonne vertébrale de la formation.

Le séminaire d'intégration propose à l'étudiant-e de structurer son parcours depuis son projet de formation jusqu'au choix de son sujet de mémoire vers son insertion professionnelle, dans la double dimension d'une communauté d'échanges entre pairs et d'entretiens individuels dont le but est de questionner l'étudiant-e sur son trajet, ses pratiques et ses choix.

Depuis la période de stage initiale, l'étudiant-e sera invité-e à devenir observateur ou observatrice, à faire dans la pratique professionnelle la part des faits et de leur interprétation pour apprendre à se décentrer.

Une séance plénière confronte les étudiant-e-s à leur insertion professionnelle en leur présentant l'organisation des établissements, les procédures d'engagement, les contrats de travail et les organisations professionnelles et syndicales.

3.3 Structure générale du plan d'études

3.3.1 Structure par domaines

Selon le parcours de formation de l'étudiant·e, les domaines de formation se répartissent dans le plan d'études comme suit :

	Crédits ECTS Semestre 1	Crédits ECTS Semestre 2	Total crédits ECTS
Formation pour 1 discipline			
Didactique de la discipline	6	6	12
Sciences de l'éducation	12	6	18
Formation pratique : stages	8	8	19
Formation pratique : modules d'intégration	1	2	
Module interdisciplinaire à choix	6		6
Mémoire professionnel de diplôme	-	5	5
Total crédits ECTS	30	30	60

	Crédits ECTS Semestre 1	Crédits ECTS Semestre 2	Total crédits ECTS
Formation pour 2 disciplines			
Didactique des disciplines	12	12	24
Sciences de l'éducation	12	3	15
Formation pratique : stages	8	8	19
Formation pratique : modules d'intégration	1	2	
Mémoire professionnel de diplôme	-	2	2
Total crédits ECTS	33	27	60

Spécialisation en mathématiques pour l'enseignement EPFL/HEP Vaud

	Crédits ECTS automne	Crédits ECTS printemps	Total crédits ECTS
Didactique des mathématiques	6	6	12
Sciences de l'éducation	12	3	15
Formation pratique : stages	8	8	18
Formation pratique : modules d'intégration	1	1	
Travail de diplôme (intégré au projet de Master)	5	10	15
Total crédits ECTS	32	28	60

Spécialisation en informatique pour l'enseignement EPFL/HEP Vaud

	Crédits ECTS automne	Crédits ECTS printemps	Total crédits ECTS
Didactique de l'informatique	6	6	12
Sciences de l'éducation	12	3	15
Formation pratique : stages	8	8	18
Formation pratique : modules d'intégration	1	1	
Travail de diplôme (intégré au projet de Master)	5	10	15
Total crédits ECTS	32	28	60

Chacun des domaines est présent durant toute la formation. Toutefois, les thématiques sont organisées en modules semestriels, dans le but d'assurer un volume suffisant pour éviter la dispersion des étudiant-e-s dans leurs investissements hebdomadaires et la multiplication des certifications.

Les modules à choix (interdisciplinaires pour les étudiant-e-s mono-disciplinaires, de sciences de l'éducation au second semestre) permettent de tenir compte des acquis individuels des étudiant-e-s et de proposer des champs d'approfondissement ou de spécialisation. Un module offre la possibilité aux étudiant-e-s de proposer leur propre projet de formation interdisciplinaire. Un module interdisciplinaire peut être remplacé par le certificat de pédagogie professionnelle dispensé par la HEFP.

3.3.2 Structure modulaire

L'organisation modulaire vise à augmenter la cohérence de la formation. Elle postule un travail d'équipes de formatrices et de formateurs, favorise le développement de compétences qui intègrent diverses sources de savoirs dispensés dans les cours et séminaires et constitue le cadre de l'évaluation certificative.

Un module de formation est défini comme un moyen d'enseignement orienté par quatre critères fondamentaux :

- présenter ou définir un ensemble de situations d'apprentissage,
- posséder une fonction propre (dans le cursus de formation) et viser des objectifs bien définis,
- proposer des contrôles en vue d'orienter l'étudiant-e et l'enseignant-e et leur donner un feed-back,
- pouvoir s'intégrer dans des itinéraires, des logiques et des contextes d'apprentissage variés.

Il occupe une plage hebdomadaire de 4 périodes sur une demi-journée et compte :

- en règle générale, deux unités de formation mettant en œuvre diverses stratégies d'enseignement : un cours commun obligatoire de deux périodes, accompagné d'un séminaire de deux périodes également, ou de plusieurs séminaires à choix,
- une part de travail personnel fourni par les étudiant-e-s,
- une évaluation certificative qui valide l'intégration des différents apports du module et la consolidation du développement des compétences.

3.3.3 Codage des modules

Pour des raisons de gestion informatique, les modules portent un numéro de code qui renvoie aux programmes d'études, aux Unités d'enseignement et de recherche (UER) qui les dispensent ou à la discipline concernée.

Ainsi **MSSENS31** indique :

- **MS** pour le niveau MAS,
- **ENS** pour l'UER ENSeignement, apprentissage et évaluation,
- **le 3** de la dizaine signale un module commun aux filières secondaires I et II,
- **le 1** de l'unité indique le premier module proposé par l'UER (les unités 5 et suivantes sont attribuées aux modules interdisciplinaires).

3.4 Formation pratique

La formation pratique s'effectue dans les «établissements partenaires de formation» (EPF). L'engagement de partenaires de terrain, à savoir les PraFos chargés de l'accueil des étudiant-e-s, de leur suivi et de la certification de leur formation pratique, nécessite une étroite collaboration avec les services employeurs, représentés notamment par les directions d'établissements de l'école post-obligatoire.

La formation pratique est composée :

- a priori, pour tout-e étudiant-e, d'un stage annuel chez un-e PraFo (stage de type A),

- en fonction des besoins des établissements dans certaines disciplines, pour l'étudiant-e dont l'offre a été retenue par la direction de l'établissement, ou pour l'enseignant-e qui se forme dans une nouvelle discipline (diplôme additionnel), d'un stage **en emploi** accompagné de visites effectuées, par un-e PraFo (stage de type B).

Le stage chez un-e PraFo commence avant le début du semestre académique par une période de 3 à 4 semaines à plein temps. Pendant le semestre, il se poursuit au rythme de 4 à 6 périodes hebdomadaires par discipline étudiée (au minimum 3 périodes hebdomadaires dans le cas d'une discipline à faible dotation horaire) avec un maximum de 12 périodes hebdomadaires (pour l'ensemble des disciplines étudiées).

Le stage représente un volume total de travail de 480 heures, comportant du temps d'observation, de préparation, d'enseignement et d'évaluation (16 crédits ECTS). Le tableau suivant résume son déroulement selon le nombre de disciplines étudiées par les étudiant-e-s :

	Parcours de formation de l'étudiant-e	Organisation du stage	Volume hebdomadaire	Minimum de périodes conduites par l'étudiant-e de manière autonome**
1 ^{er} semestre	Monodisciplinaire	3 à 4 semaines à temps plein, puis 12 semaines à temps partiel	4 à 6 périodes*	15 périodes
	Bidisciplinaire	3 à 4 semaines à temps plein, puis 12 semaines à temps partiel	2 x 4 à 6 périodes* (Total: max. 12 périodes)	2 x 10 périodes
2 ^e semestre	Monodisciplinaire	14 semaines à temps partiel	4 à 6 périodes*	30 périodes
	Bidisciplinaire	14 semaines à temps partiel	2 x 4 à 6 périodes* (Total: max. 12 périodes)	2 x 20 périodes

* Lorsque la dotation hebdomadaire de la discipline ou l'horaire de la ou du PraFo ne le permettent pas, le minimum hebdomadaire requis peut être de 3 périodes par discipline.

**Il s'agit du minimum de périodes enseignées de manière autonome par l'étudiant-e pour valider le stage. La ou le PraFo peut toutefois demander plus en fonction du parcours de l'étudiant-e.

Le stage en emploi (B) obéit aux exigences de l'enseignement à raison de 4 (exceptionnellement 3) à 12 périodes hebdomadaires sur l'ensemble de l'année scolaire (conseillé 8 à 10 périodes). Sa dotation en crédits est la même. Le volume de travail supérieur est compensé par la rémunération en qualité d'enseignant-e auxiliaire.

3.5 Principes de l'évaluation

L'organisation de la formation autour du référentiel de compétences professionnelles dicte le principe général de l'évaluation: il s'agit pour l'étudiant-e de prendre la mesure de l'acquisition progressive de ses compétences et pour l'institution d'attester ses acquis.

Deux types d'évaluation répondent à ces deux objectifs :

— L'évaluation formative

Un ou plusieurs retours d'informations sont offerts aux étudiant-e-s, sur le niveau de leurs acquisitions en cours de module ou de stage. Cette évaluation formative peut prendre diverses formes, selon les modalités de formation en jeu: exercice illustrant un cours, entretien individuel sur un travail de séminaire, tests formatifs, documents de préparation d'une séquence d'enseignement, documents de suivi de stage remplis régulièrement par la ou le PraFo et discutés avec l'étudiant-e, etc.

— L'évaluation certificative

Au terme de chaque module, à la fin de chaque semestre de stage et à l'issue de la soutenance du mémoire professionnel, l'évaluation certificative détermine l'attribution des crédits ECTS du module ou du stage. Cette évaluation sommative mesure l'atteinte du niveau de maîtrise des compétences professionnelles fixé par le plan d'études et mentionné dans le descriptif du module ou du stage, en relation avec chacune des compétences travaillées.

Les modalités et les critères de chaque évaluation certificative sont définis par l'équipe des enseignant·e·s et communiqués aux étudiant·e·s par écrit au plus tard durant la première moitié de chaque module : examen oral, examen écrit, travail écrit personnel ou de groupe, présentation orale, bilan certificatif de stage. L'évaluation peut porter sur une seule épreuve ou en combiner plusieurs.

Le résultat de l'évaluation certificative est communiqué aux étudiant·e·s par décision du comité de direction, sous la forme d'une note correspondant à l'échelle suivante :

6	excellent niveau de maîtrise
5.5	très bon niveau de maîtrise
5	bon niveau de maîtrise
4.5	niveau de maîtrise satisfaisant
4	niveau de maîtrise passable
3.5 à 1	niveau de maîtrise insuffisant

Les crédits de chaque élément de formation (module) doivent être acquis avec au minimum la note 4. Les notes de 3.5 à 1 signifient l'échec. L'étudiant·e doit se présenter à une seconde évaluation.

Un second échec à un module obligatoire implique l'échec définitif des études.

3.6 Mémoire professionnel de diplôme

Pour obtenir le Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité, l'étudiant·e doit rédiger et soutenir avec succès un mémoire professionnel et ainsi démontrer qu'elle ou il est capable d'approfondir une thématique en lien avec la pratique professionnelle envisagée et les enseignements suivis au cours de sa formation, sur la base d'une construction théorique validée par la recherche et d'une démarche scientifique. L'étudiant·e inscrit·e à la Spécialisation en mathématiques pour l'enseignement ou à la Spécialisation en informatique pour l'enseignement rédige un projet de master qui intègre les exigences du mémoire professionnel de diplôme.

Les objectifs, principes et cadre de sa réalisation sont décrits dans les documents suivants :

- [mémoire professionnel enseignement Secondaire II](#),
- [Directive 05_08 du 24 avril 2018 - Mémoires de diplôme](#).

3.7 Elaboration du plan de formation

A l'aide d'une liste des modules du plan d'études et du descriptif des modules, l'étudiant·e s'inscrit en ligne avant le début de chaque semestre aux modules obligatoires et à choix qui constitueront son plan de formation. Ce plan individuel mentionne l'ensemble des éléments requis par le cursus d'études en fonction de la ou des deux discipline(s) de formation. Il tient compte, le cas échéant, des reconnaissances d'acquis que l'étudiant·e aura demandées au Service académique. Il peut être amendé jusqu'à la fin de la deuxième semaine de cours du semestre. Dans le cas d'études à temps partiel, le plan de formation est validé par le Service académique.

3.8 Calendrier de la formation

Le calendrier de la formation se trouve sur le site de la HEP-VD à l'adresse suivante :

www.hepl.ch > Formation > Calendriers et horaires

3.9 Tableau de correspondance entre les modules et le profil CDIP

En lien avec le Règlement concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement du degré primaire, du degré secondaire I et pour les écoles de maturité du 28 mars 2019, la formation permet d'acquérir les compétences professionnelles requises pour l'éducation et l'instruction des élèves de la scolarité des écoles de maturité. La formation permet aux étudiant·e·s d'acquérir les compétences suivantes :

Compétences	Modules
1. Tenir compte de la diversité, des conditions et des besoins individuels des élèves et évaluer leurs compétences et leurs acquis,	MSENS31, MSENS32, MSdid31* et MSdid21*, MSISO31, MSSYS31, MSDEV31, MSPRA21, MSPRA22, MSPRA23 et MSPRA24, ainsi que certains modules interdisciplinaires
2. collaborer avec les différents acteurs du milieu scolaire, participer activement à des projets pédagogiques, évaluer leur propre travail et planifier leur propre développement professionnel,	MSISO31, MSISO32, MSPRA21, MSPRA22, MSPRA23 et MSPRA24, MSINT21 et MSINT22, MSPRO35
3. enseigner en se conformant au plan d'études applicable,	MSENS31, MSdid31* et MSdid21*, MSPRA21, MSPRA22, MSPRA23 et MSPRA24, modules interdisciplinaires
4. permettre aux élèves d'acquérir les aptitudes générales nécessaires pour entreprendre des études universitaires.	MSdid31* et MSdid21*, MSDEV31, MSPRA21, MSPRA22, MSPRA23 et MSPRA24

* le code générique MSdid31 ou MSdid21 renvoie aux modules de didactique disciplinaire

3.10 Tableau de correspondance entre les modules et le référentiel HEP

Modules	Compétences professionnelles travaillées par module										
	Compétence n°1	Compétence n°2	Compétence n°3	Compétence n°4	Compétence n°5	Compétence n°6	Compétence n°7	Compétence n°8	Compétence n°9	Compétence n°10	Compétence n°11
Sciences de l'éducation	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11
MSSENS31				X	X		X				(X)
MSISO31			X	X		X	X				(X)
MSDEV31 (33)	X		X						X		(X)
MSED32 (33)	X	X		X		X					(X)
MSSENS32 (33)		X		X	X						(X)
MSISO32 (33)	X	X	X								(X)
MSSYS31 (33)	X		X				X		X		(X)
Didactiques disciplinaires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11
MSALL31	X			X	X			X			X
MSALL21	X			X	X			X		(X)	(X)
MSANG31	X			X	X			X			X
MSANG21	X			X	X			X		(X)	(X)
MSAVI31	X	X		X							(X)
MSAVI21	X			X	X	X		X		(X)	(X)
MSBIO21	X	X		X		X					(X)
MSBIO22		X		X	X			X		(X)	(X)
MSCHI21	X		X	X		X					(X)
MSCHI22		X		X	X			X		(X)	(X)
MSDRO31	X			X				X			(X)
MSDRO21	X			X	X			X		(X)	(X)
MSECO31	X	X		X				X			(X)
MSECO21	X			X	X			X			(X)
MSEPS31	X			X		X					(X)
MSEPS21	X			X		X		X		(X)	(X)
MSESP21	X			X	X			X			X
MSESP22	X			X	X			X		(X)	(X)
MSFRA31	X			X							X
MSFRA21	X			X	X					(X)	(X)
MSGEO31	X			X				X			(X)
MSGEO21	X			X	X			X		(X)	(X)
MSHIA21	X	X	X	X							(X)
MSHIA22	X	X	X	X						(X)	(X)
MSHIS31	X			X	X			X			(X)
MSHIS21				X	X			X		(X)	(X)
MSHSR31	X			X				X			(X)
MSHSR21				X	X			X		(X)	(X)
MSINF21	X	X	X	X	X	X					(X)
MSINF22	X	X	X	X	X	X				(X)	(X)

Didactiques disciplinaires (suite)	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11
MSITA31	X			X	X			X			X
MSITA21	X			X	X			X		(X)	(X)
MSLCA31	X			X	X		X				(X)
MSLCA32	X			X	X		X				(X)
MSLCA33	X			X	X		X			(X)	(X)
MSLCA34	X			X	X		X			(X)	(X)
MSMAT31	X			X	X	X					(X)
MSMAT21	X			X	X			X		(X)	(X)
MSMUS31	X	X		X				X			(X)
MSMUS21		X		X	X			X		(X)	(X)
MSPHI21	X			X				X			(X)
MSPHI22	X			X	X			X		(X)	(X)
MSPHY21	X	X		X		X					(X)
MSPHY22		X		X	X			X		(X)	(X)
MSPSY21	X	X						X			(X)
MSPSY22				X	X	X		X		(X)	(X)
MSSOC21	X	X		X	X		X				(X)
MSSOC22	X	X		X	X		X			(X)	(X)
Formation pratique	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11
MSPRA21	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
MSPRA22	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
MSPRA23	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
MSPRA24	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
MSINT21	X	X	X								
MSINT22	X	X	X								
Mémoire professionnel	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11
MSMEM20	X	X	X					X			
MSMEM20B	X	X	X					X			

Sous réserve de modifications. Seul le descriptif des modules fait référence.

4 Plan d'études: organisation

4.1 Organisation semestrielle et annuelle des modules

Formation à 1 discipline

	Automne	ECTS	Printemps	ECTS
Didactique(s) disciplinaire(s)	Discipline 1, module s1/s2	6	Discipline 1, module s2	6
	Interdisciplinaire 6 <i>ou</i>			
	Pédagogie professionnelle	6	Pédagogie professionnelle	6
Sciences de l'éducation	Enseigner, apprendre, évaluer	6	Module à choix	6
	Gestion de la classe	6		
Formation pratique	Stage et intégration	9	Stage et intégration	10
Mémoire			Mémoire professionnel	5

Formation à 2 disciplines

	Automne	ECTS	Printemps	ECTS
Didactique(s) disciplinaire(s)	Discipline 1, module s1/s2	6	Discipline 1, module s2	6
	Discipline 2, module s1/s2	6	Discipline 2, module s2	6
Sciences de l'éducation	Enseigner, apprendre, évaluer	6	Cours à choix	3
	Gestion de la classe	6		
Formation pratique	Stage et intégration	9	Stage et intégration	10
Mémoire			Mémoire professionnel	2

Spécialisation en mathématiques pour l'enseignement cursus à la HEP Vaud


	Automne 1	EC TS	Printemps 2	EC TS	Automne 3	EC TS	Printemps 4	EC TS
Didactique(s) disciplinaire(s)					Didactique des Mathématiques	6	Didactique des Mathématiques au secondaire II	6
Sciences de l'éducation	Enseignement et apprentissage	6			Gestion de classe	6	Cours à choix	3
Formation pratique					Stage et intégration	9	Stage et intégration	9
Projet de Master					Projet de Master EPFL-HEP	5	Projet de Master EPFL-HEP	10


Spécialisation en informatique pour l'enseignement cursus à la HEP Vaud

	Automne 1	EC TS	Printemps 2	EC TS	Automne 3	EC TS	Printemps 4	EC TS
Didactique(s) disciplinaire(s)					Didactique de l'Informatique	6	Didactique de l'Informatique au secondaire II	6
Sciences de l'éducation	Enseignement et apprentissage	6			Gestion de classe	6	Cours à choix	3
Formation pratique					Stage et intégration	9	Stage et intégration	9
Projet de Master					Projet de Master EPFL-HEP	5	Projet de Master EPFL-HEP	10

4.2 Organisation hebdomadaire

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin 8h15-11h45	Allemand Anglais Espagnol Italien Mathématiques	Arts visuels Biologie Histoire Physique	Géographie Religions		Sport Français Economie*
Après-midi 14h15-17h45	Sciences de l'éducation	Sciences de l'éducation	Module d'intégration	Modules interdisciplinaires 2 langues 2**	Chimie* Droit* Grec* Histoire de l'art* Informatique* Latin* Musique* Philosophie* Sociologie* Psychologie*

 Plages horaires communes

 Plages spécifiques par discipline; les plages inoccupées (y compris le jeudi) sont disponibles pour les heures de stage

* Didactiques romandes

Les cours d'Economie et de Droit sont obligatoirement liés (vendredi matin et vendredi après-midi)

** La plage du jeudi après-midi est également occupée pour les étudiant·e·s dont les deux disciplines sont deux langues secondes

4.3 Liste des modules et des unités (sous réserve de modifications)

Modules de didactique (par discipline)	Automne	Printemps
	23A	24P
MSALL31 - Didactique de l'allemand A	•	
MSALL21 - Didactique de l'allemand B - secondaire II		•
MSLAC23 - Projet complémentaire de didactique des langues-cultures - 2e discipline langue-culture		•
MSANG31 - Didactique de l'anglais A	•	
MSANG21 - Didactique de l'anglais B - secondaire II		•
MSLAC23 - Projet complémentaire de didactique des langues-cultures - 2e discipline langue-culture		•
MSAVI31 - Didactique des arts visuels	•	
MSAVI21 - Didactique des arts visuels au secondaire II		•
MSBIO21 - Didactique de la biologie A	•	
MSBIO22 - Didactique de la biologie B		•
MSCHI21 - Didactique de la chimie A	•	
MSCHI22 - Didactique de la chimie B		•
MSDRO31 - Didactique du droit A	•	
MSDRO21 - Didactique du droit B		•
MSECO31 - Didactique de l'économie A	•	
MSECO21 - Didactique de l'économie B		•
MSEPS31 - Didactique de l'éducation physique au secondaire	•	
MSEPS21 - Didactique de l'éducation physique au secondaire II		•
MSESP21 - Didactique de l'espagnol A	•	
MSESP22 - Didactique de l'espagnol B		•
MSLAC23 - Projet complémentaire de didactique des langues-cultures - 2e discipline langue-culture		•
MSFRA31 - Didactique du français : savoirs fondamentaux	•	
MSFRA21 - Didactique du français : approfondissements (secondaire II)		•
MSGEO31 - Didactique de la géographie	•	
MSGEO21 - Didactique de la géographie au secondaire II		•
MSHIA21 - Didactique de l'histoire de l'art et des arts A	•	
MSHIA22 - Didactique de l'histoire de l'art et des arts B		•
MSHIS31 - Didactique de l'histoire	•	
MSHIS21 - Didactique de l'histoire au secondaire II		•
MSHSR31 - Didactique de l'éthique et cultures religieuses, de l'histoire et sciences des religions	•	
MSHSR21 - Didactique de l'histoire et des sciences des religions au secondaire II		•
MSINF21 - Didactique de l'informatique - Fondements	•	
MSINF22 - Didactique de l'informatique - Approfondissement		•

	Automne	Printemps
Modules de didactique (par discipline) (suite)	23A	24P
MSITA31 - Didactique de l'italien A	•	
MSITA21 - Didactique de l'italien B - secondaire II		•
MSLAC23 - Projet complémentaire de didactique des langues-cultures - 2e discipline langue-culture		•
MSLCA31 - Didactique des langues et cultures de l'antiquité A (latin)	•	
MSLCA32 - Didactique des langues et cultures de l'antiquité A (grec)	•	
MSLCA33 - Didactique des langues et cultures de l'antiquité B (latin)		•
MSLCA34 - Didactique des langues et cultures de l'antiquité B (grec)		•
MSMAT31 - Didactique des mathématiques	•	
MSMAT21 - Didactique des mathématiques au secondaire II		•
MSMUS31 - Didactique de l'éducation musicale	•	
MSMUS21 - Didactique de l'éducation musicale au secondaire II		•
MSPHI21 - Didactique de la philosophie A	•	
MSPHI22 - Didactique de la philosophie B		•
MSPHY21 - Didactique de la physique A	•	
MSPHY22 - Didactique de la physique B		•
MSPSY21 - Didactiques de la psychologie et de la psychopédagogie A	•	
MSPSY22 - Didactiques de la psychologie et de la psychopédagogie B		•
MSSOC21 - Didactique de la sociologie A	•	
MSSOC22 - Didactique de la sociologie B		•
Modules interdisciplinaires à choix		
<i>Les modules interdisciplinaires font l'objet d'une liste séparée : Portail étudiant > MAS Enseignement Secondaire 2 > Plan d'études et règlement > Liste des modules interdisciplinaires (en ligne courant de l'été)</i>		
Certificat complémentaire de pédagogie professionnelle - HEFP		
MSPPR - Certificat de Pédagogie Professionnelle (module annuel)	•	•
MSCSP - Formation complémentaire en pédagogie professionnelle du sport en école professionnelle	•	•
Pratique et mémoire professionnel		
MSINT21 - Module d'intégration automne	•	
MSINT22 - Module d'intégration printemps		•
MSMEM20 - Mémoire professionnel		•
MSMEM20B - Mémoire professionnel (cursus bidisciplinaire)		•
MSPRA21 - Stage de formation pratique automne 1 discipline	•	
MSPRA22 - Stage de formation pratique printemps 1 discipline		•
MSPRA23 - Stage de formation pratique automne 2 disciplines	•	
MSPRA24 - Stage de formation pratique printemps 2 disciplines		•

	Automne	Printemps
Modules de sciences de l'éducation obligatoires	23A	24P
MSENS31 - Concevoir, mettre en œuvre, évaluer et analyser une situation d'enseignement / apprentissage	•	
MSISO31 - Relation pédagogique et climat de classe	•	
Modules de sciences de l'éducation à choix		
MSDEV31 (33) - Le développement de l'adolescent: approches psychologiques et contextuelles		•
MSED32 (33) - Eduquer à la durabilité : enjeux pour la pratique enseignante		•
MSENS32 (33) - Pratiques d'enseignement et d'évaluation au service des apprentissages		•
MSISO32 (33) - Altérités et intégrations		•
MSSYS31 (33) - Systèmes éducatifs, organisations, acteurs, savoirs		•

5 Plan d'études : descriptifs des modules

Les descriptifs des modules sont consultables en ligne à l'adresse :

www.hepl.ch > Formation > Offre de formation de la HEP Vaud > MAS en enseignement secondaire 2 > Plan et règlement d'études > Livret de cours

6 Services aux étudiant·e·s

6.1 Immatriculation

La procédure d'immatriculation s'effectue de la façon suivante :

- ouverture des inscriptions à la **mi-octobre** de chaque année académique, clôture à la fin janvier,
- gestion des inscriptions en ligne,
- suivi en ligne du dossier de candidature jusqu'à la décision d'admission.

La procédure d'immatriculation pour les candidat·e·s à la Spécialisation en mathématiques pour l'enseignement ou à la Spécialisation en informatique pour l'enseignement s'effectue de la même manière, dans les mêmes délais.

Les conditions d'admission et exigences particulières sont précisées dans le Règlement des études menant au Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité, disponible sur le site : www.hepl.ch > Offre de formation de la HEP Vaud > Formations à l'enseignement > Spécialisation en mathématiques ou en informatique pour l'enseignement > Formations EPFL-HEP en mathématiques ou informatique pour l'enseignement > Plan et règlements d'études.

6.2 Service académique

Le Service académique (SAcad) assure la gestion des admissions, les prestations de suivi administratif et de conseil aux études.

6.3 Formation

La formation est dispensée par le corps enseignant de la HEP et, pour des apports spécifiques ponctuels, par des intervenant·e·s externes.

La formation pratique est dispensée par des PraFos qualifiés et mandatés par la HEP. Les stages se déroulent dans les établissements scolaires et institutions du canton de Vaud, partenaires de formation dans le cadre de conventions entre la HEP et les Services cantonaux dont ils dépendent.

6.4 Relations avec les établissements partenaires de formation

Le Centre de soutien à la formation pratique en établissement (CefopÉ) assure l'organisation et la gestion des stages ainsi que les prestations de suivi de la formation pratique.

6.5 Campus de la HEP Vaud

Un certain nombre de services est offert aux étudiant·e·s sur le Campus de la HEP Vaud (activités culturelles et sportives, aumônerie, bibliothèque, restaurant, plan du campus, mobilité, renseignements généraux).

Pour plus d'informations :

www.hepl.ch > Portail candidat > Campus

6.6 Mobilité

La HEP participe activement à la promotion des échanges intercantonaux et internationaux et, dans cette perspective, développe un réseau d'institutions partenaires en Suisse, en Europe et en Amérique.

Les étudiant·e·s des Hautes écoles suisses ou étrangères souhaitant suivre une part de leur formation à la HEP peuvent consulter les informations y relatives sur le site :

www.hepl.ch > Formation > Offre de formation de la HEP Vaud > MAS en enseignement secondaire 2 > Mobilité.

Les étudiant·e·s de la HEP souhaitant accomplir une partie de leur formation dans une autre Haute école en Suisse ou à l'étranger, auprès de partenaires de la HEP (autres HEP en Suisse ou institutions partenaires d'autres pays) doivent s'adresser à l'Unité Relations internationales et mobilité (etudiants-mobilite@hepl.ch).

6.7 Délivrance des titres

Les titres sont décernés lorsque la ou le candidat·e a satisfait aux exigences du règlement des études et du plan d'études. Dès la décision prononcée, l'étudiant·e peut disposer d'une attestation de réussite. Une fois par année, la HEP organise une cérémonie de remise des titres.



Haute école pédagogique
du canton de Vaud
Filière Enseignement Secondaire II

Avenue de Cour 33
CH - 1014 Lausanne

www.hepl.ch